



S.G.P.E.N. - C.G.T.R.

Syndicat Général des Personnels de l'Education Nationale
144, rue du Général de Gaulle - B.P. 829 - 97 476 Saint-Denis Cedex.
☎ : 0262 44 20 20 ☎ : 0262 44 28 28 GSM : 0.692.65.45.80
Site web : www.sgpen-cgtr.com

Le secrétaire général du SGPEN-CGTR

A

Monsieur le Recteur

Objet : attribution de la N.B.I aux personnels TOS

Mon attention a été appelée sur le fait qu'une quarantaine de collègues TOS ne perçoivent toujours pas la NBI à laquelle ils ont pourtant droit.

C'est un manque à gagner important puisque les points de NBI varient entre 10 à 25 points selon que nos collègues se trouvent en zep, emop emoes , cuisine centrale et accueil.

A titre d'exemple, je constate que des agents nouvellement affectés et/ou mutés au 01 septembre 2006 en zep n'ont pas encore perçu cette indemnité alors que leurs collègues déjà en postes au sein du même établissement la perçoivent.

Nous attacherions du prix à ce que cette injustice soit corrigée au plus vite. En ce sens, nous vous demandons de rectifier l'arrêté collectif rectoral d'attribution de la NBI qui vient d'être pris.

Vous remerciant de bien vouloir porter à notre connaissance les raisons qui ont conduit votre administration à exclure les collègues ayant droits du bénéfice de cette indemnité, veuillez agréer, Monsieur le recteur, l'expression de mes salutations distinguées

A St Denis, le mercredi 22 février 2007

Le secrétaire général du SGPEN-CGTR

Patrick Corre